



opposition mariage par le procureur de nantes

Par **pauline87**, le **02/04/2012** à **16:46**

maitre ,j'ai fait une demande de mariage aupres du consulat de tunis et en france ,pour me marier avec un jeune homme de 20de moins ke moi ,j'ai 47an ,pour nous l'age n'a pas d'importance c'est notre histoire qui compte ,le procureur de la republique de nantes a repondu non a ma demande ,vue la difference d'age et que j'étais divorcer 2fois ,mais ça je ne voit pas en quoi ça peut gener ,enfin voila ,notre maraige refuser donc je vois mon futur mari parce que je le considere comme ça ,mon mari meme si nous ne le sommes pas ! j'ai un enfant a charge de 8/et demi gravement malade puis ce qu'il est diabetique insulino dependant avec 2insulines differentes ,donc je ne peut travailler car je dois etre disponible pour lui ,meme pr l'école a chaques sorties je dois l'accompagner ,donc ce que je demande c'est que mon futur mari ou que le procureur revoit mon dossier parce que je n'abandonnerait pas comme ça ,sauf bien sur s'il faut payer mais com j'ai droit a l'aide juridictionnel ,je voudrais que mon futur mari soit pres de moi et non en tunisie ,il ne travail pas et pour ce qui est de ça famille ce n'est pas le top ,en aout 2011 je suis passsée dans une emission de télé (c'est ma vie sur M6) pour dire que malgré la distance l'amour pouvait etre possible ,voila mon histoire ,notre histoire ,veuillez agreers mes sincereres salutations ,maitre ,